AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL XXXX F. 60 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 66.21.32 Poste 571



Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant P. JOURNET - N° 534 A.D.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE - Dans certains vergers, de nombreuses taches de Tavelure sont actuellement observées sur feuilles et fruits de pommier et, dans une moindre mesure, de poirier. Une partie de ces attaques est liée à l'existence de souches des deux parasites, devenues résistantes aux benzimidazoles (principalement bénomyl), le développement de ces souches n'étant plus arrêté par les doses d'emploi homologuées pour ces produits.

L'existence de telles souches venant d'être démontrée par des études faites à ANGERS, à l'Institut National de la Recherche Agronomique, il convient de limiter l'usage de tels fongicides pour la présente campagne. Le recours aux phlalimides (captane, captafol) permet, en plus d'une action contre les Tavelures, une protection contre les maladies de conservation. La doguadine et le totylfluanide peuvent également, dans les conditions actuelles, limiter l'extension des Tavelures.

Cependant, compte-tenu des niveaux atteints par la maladie, il faudra surtout préparer la prochaine campagne, en protégeant les rameaux des poiriers et des pommiers contre les risques de pustules, et en hâtant, après la récolte, la chute et la décomposition des feuilles contaminées ou réceptives.

A ce sujet, des informations plus précises seront données aux arboriculteurs, en temps voulu.

Dans l'état actuel de nos connaissances, les phénomènes observés n'excluent pas, pour les années suivantes, un usage limité et précis des benzimidazoles. Cependant, les programmes de traitements basés principalement sur ces produits doivent être déconseillés.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Les basses températures de la première quinzaine d'Août ont continué de ralentir l'évolution du Carpocapse. Le premier vol est totalement terminé et le deuxième vol n'est pas commencé. En conséquence, ce deuxième vol ne pourra être que très faible. Il sera même quasiment nul dans le Nord de la Sarthe, de la Mayenne et de la Loire-Atlantique. Actuellement, aucun traitement contre le Carpocapse ne se justifie. Si une intervention qui, de toute manière, n'intéressera que les vergers sensibles, s'avérait nécessaire, elle n'aurait pas lieu d'être exécutée avant la dernière semaine d'Août.

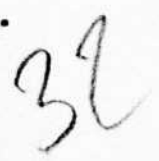
De nouvelles informations seront données en temps opportun par la Station.

PUCERON LANIGERE - Les conditions climatiques sont favorables à cet insecte dont les foyers s'étendent dans certains vergers. Sur les variétés sensibles, il doit donc être surveillé attentivement.

CEREALES

PYRALE DU MAIS - L'activité de la Pyrale est toujours très faible. Nous confirmons donc les recommandations du bulletin précédent.

....



VIGNE

MILDIOU - Les pluies de la fin Juillet et d'Août ont provoqué des contaminations dont les manifestations sont actuellement visibles, mais la maladie n'a pas pris une grande extension. Elle est au contraire demeurée localisée aux foyers initiaux. Par conséquent, dans l'ensemble des vignobles, il y a lieu de terminer le traitement conseillé dans la note du 3 Août. Si ce traitement a déjà été exécuté et éliminé par des pluies, il n'y a pas lieu de le renouveler, du fait de la faible gravité de la maladie.

OIDIUM - Cette affection demeure toujours menaçante et des attaques sur grappes sont visibles dans certaines parcelles. Si une période de beau temps intervenait, les viticulteurs pourraient encore en profiter pour effectuer un poudrage sur les cépages sensibles et atteints.

VERS DE LA GRAPPE - Les indications de la note du 3 Août se trouvent confirmées. Les attaques sont essentiellement localisées aux secteurs habituellement favorables à la Cochylis. L'Eudémis, par contre, est beaucoup moins abondante.

- Vignobles de Vendée - Dans le vignoble de BREM S/MER, l'activité de la Cochylis a été très faible et dans la très forte majorité des cas, il n'y a pas lieu d'intervenir. Un traitement, qui devrait être immédiat, ne peut se justifier que très localement, dans les parcelles où des "pénétrations" sont actuellement visibles en nombre suffisant.

Dans le vignoble de MAREUIL et dans les autres vignobles de Vendée, les attaques sont très localisées. Dans les parcelles situées dans des expositions sensibles où des"pénétrations" sont actuellement visibles en nombre suffisant, il y a lieu d'effectuer un traitement immédiat. Dans les parcelles situées dans des expositions sensibles et où les pénétrations sont encore très peu nombreuses, ce traitement devra être effectué dans le milieu de la semaine du 14 au 19 Août.

- Vignobles de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique et du Sud de la Sarthe - Dans les secteurs sensibles à l'Eudémis, de très rares oeufs ont été déposés localement. Ils devraient éclore dans le milieu de la semaine du 14 au 19 Août. Une intervention ne peut se justifier que très localement, si des pénétrations sont observées en nombre suffisant. Le traitement devrait être effectué dans le milieu de la semaine du 14 au 19 Août.

Dans les secteurs sensibles à la Cochylis, les attaques sont très localisées et les pénétrations sont actuellement visibles dans certaines parcelles. Dans ces parcelles, un traitement devra être réalisé très rapidement avec un produit curatif, si la protection n'a pas encore été assurée conformément aux indications de la note du 3 Août.

POMMES DE TERRE

MILDIOU - Les conditions climatiques continuent d'être très favorables au développement du Mildiou. Par conséquent :

- dans les cultures des départements de la Loire-Atlantique, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Vendée, qui sont encore en végétation et qui ne sont pas destinées à un prochain arrachage, un nouveau traitement devra être exécuté si la protection conseillée dans le bulletin du 3 Août a été éliminée par les pluies.
- Dans les cultures du département de Maine-et-Loire encore en végétation et non destinées à un prochain arrachage, il y a lieu d'effectuer un premier traitement.

Dans les cultures de tous ces départements, dont la tubérisation est terminée et qui sont encore en végétation, un défanage doit être exécuté, même si le Mildiou n'a pas encore été observé.

Le Chef de la Circonscription
phytosanitaire,

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 10 AOUT 1978